

Revente en ligne : protégez-vous des arnaques !



Revente en ligne : protégez-vous des arnaques !

Certains cadeaux n'ont pas fait l'unanimité et vous souhaitez déjà les revendre sur internet ?

Si c'est aujourd'hui facile, il convient néanmoins de prendre quelques précautions avant de se lancer.

Pour commencer à acheter ou vendre un bien...

Vous êtes à la recherche d'une bonne affaire ou vous souhaitez revendre un objet en ligne? Quelques usages simples sont à adopter pour **éviter les escrocs et les arnaques** quand on souhaite acheter ou vendre un bien sur internet.

Choisissez un site internet référencé

En vérifiant le pourcentage de la commission prélevée, le coût des frais de port et éventuellement des frais d'insertion.

Créez une adresse mail réservée

Lorsque vous achetez ou vendez un bien sur internet, cette adresse mail sera dédiée à vos transactions en ligne **pour protéger vos données personnelles**.

Les informations renseignées sur votre annonce

Ne faites pas apparaître d'informations personnelles sur votre annonce ou sur les photos des biens que vous souhaitez vendre en ligne (adresse, numéro de téléphone...). Ces informations seraient rapidement référencées sur internet.

Les informations de localisation

Ne mettez jamais votre adresse exacte sur votre annonce ou votre numéro de téléphone.

Vos échanges avec les acheteurs et vendeurs d'un bien sur internet

Des astuces simples vous permettront de **reconnaitre une fausse annonce** sur internet et d'éviter de vous faire arnaquer.

Canaux de communication à privilégier

Si l'acheteur ou le vendeur d'un bien souhaite échanger avec vous par mail, méfiez-vous, il peut s'agir d'un arnaqueur. N'échangez avec lui/elle que **via la plateforme utilisée** pour l'achat ou la vente du bien.

Orthographe et syntaxe

Les escrocs font souvent de nombreuses **fautes** dans leurs messages et **essaient d'utiliser un langage soutenu** afin de vous tromper. Ils usent d'approches variées mais similaires.

Acheter ou vendre un bien sur internet: l'étape de la transaction

En cas de problème, à moins d'avoir souscrit à une assurance, le site internet n'est pas considéré comme responsable. Il peut néanmoins mettre en place des procédures de règlement à l'amiable.

Privilégiez un mode de paiement adapté et sécurisé

La page sur laquelle vous effectuez votre achat ou la vente de votre bien doit disposer d'une sécurité **«https»**

un cadenas dans la barre de recherche

Que faire en cas d'arnaque ou de fraude sur internet ?

En cas d'arnaque ou de fraude en ligne, **contactez immédiatement votre banque** pour faire opposition.

Vous pouvez ensuite signaler ce piratage sur **Perceval**, la plateforme de signalement des fraudes à la carte bancaire. Pour en savoir plus sur Perceval.

